

Liberté Égalité Fraternité Direction des services du Cabinet Services des sécurités Bureau Interministériel de Protection Civile

BORDEREAU D'ENVOI

Affaire suivie par : Rose-Marie Vignal Bureau Interministériel de Protection civile

Tél.: 04-75-66-50-53

pref-defense-protection-civile@ardeche.gouv.fr

OBJET: POLLUTION ATMOSPHERIQUE: PROCEDURE D'INFORMATION-RECOMMANDATION

DATE ET HEURE DE REMISE: 11/08/2021 à 13 h 30

<u>DESTINATAIRES</u>: <u>Pour attribution</u>: GGD- DDSP – DDT- DDETSPP - DSDEN - Direction Départementale l'Enseignement Catholique (DDEC) - Conseil Départemental, Maires des communes du (des) bassin(s) concerné(s) – BRECI (Bureau Communication préfecture);

<u>Pour information</u>: Sous-préfectures-SDIS -ATMO.

<u>PIECES-JOINTES</u>: - Bulletin de vigilance ATMO du <u>11/08/2021 à 13h30</u>. *(consultable sur le site https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/pollutions);*

Le niveau « information et recommandation » du dispositif inter-préfectoral relatif à la pollution atmosphérique est activé dans la zone Vallée du Rhône pour le polluant Ozone 03 au minimum pour les prochaines 24 heures.

→Les services suivants sont chargés de rediffuser le bulletin ATMO joint :

- <u>Maires</u>: à la population et aux établissements de leur commune (crèches, halte-garderie publiques et privées, écoles maternelles publiques et privées, centres aérés, centres de loisirs ou de vacances recevant des enfants, etc.);
- <u>Conseil Départemental</u>: aux services de PMI et au service gestionnaire du réseau routier départemental;
- GGD et DDSP: à la Région de Gendarmerie et DZCRS;
- <u>DDETSPP</u>: aux associations et clubs sportifs;
- <u>DSDEN et DDEC</u>: aux établissements d'enseignement primaire, secondaire et universitaire et Rectorat ;
- <u>DT ARS:</u> aux établissements de soins recevant des personnes sensibles, insuffisants respiratoires ;
- BRECI-BUREAU COMMUNICATION PREFECTURE: aux médias et sur le site de la préfecture.

Vous êtes invités à signaler au Bureau Interministériel de Protection Civile (BIPC) pendant les heures ouvrées et, en dehors, au cadre d'astreinte « gestion évènement » de la Préfecture (via le standard de la Préfecture), tout incident ou difficulté liée à cet épisode de pollution.

Vous serez tenus informés en cas d'évolution du dispositif (levée ou passage au niveau « alerte »).

Pour le Préfet, Le chef de bureau

Signé

didier ROCHE